

**VOUS ÊTES PSYCHOLOGUE OU**

**ORTHOPÉDAGOGUE CLINICIEN ?**

Vous souhaitez permettre à certains patients de bénéficier d’un **remboursement** de séances ?

Vous souhaitez participer à augmenter l’accessibilité aux **soins psychologiques de première ligne** ?

NOUS RECHERCHONS

|  |
| --- |
| DES PSYCHOLOGUES POUR LE PROJET « **PSYNAM** » REMBOURSEMENT DE SOINS PSYCHOLOGIQUES DE PREMIÈRE LIGNE POUR PLUSIEURS TRANCHES D’ÂGES : DE 0 À 18 ANS, DE 18 À 64 ANS ET/OU 65 ANS ET PLUS. |

**Depuis 2019, l’INAMI a mis en place un dispositif de remboursement de soins psychologiques de première ligne. Ainsi, chaque personne peut avoir accès à des interventions de première ligne réalisées par des psychologues ou des orthopédagogues cliniciens.**

**LE PROJET**

Tout le monde doit pouvoir avoir accès à un soutien psychologique. Ce soutien doit, idéalement, prendre place le plus tôt possible dès qu’un besoin se fait sentir.

Sur la province de Namur, nous avons appelé ce projet « PSYNAM ». Les psychologues de première ligne disposent de 4 séances pour apporter un éclairage sur la situation et les difficultés que la personne rencontre et, si nécessaire, l’orienter vers une autre ressource pour un suivi adapté à ses besoins. L’orientation vers un.e psychologue de première ligne conventionné est réalisée par un médecin. Celui-ci rédige une prescription de renvoi qui permet à la personne de bénéficier d’un remboursement des consultations de première ligne. Le montant à charge du patient est de 11,20 euros ou de 4 euros (si la personne bénéficier d’une intervention majorée).

**C’EST QUOI ?**

Une séance de soins psychologiques de première ligne, c’est **autre chose** qu’une séance de psychothérapie classique, ou de thérapie brève.

C’est une **intervention de première ligne** réalisée par un/e psychologue clinicien/enne. La particularité de cette intervention est qu’elle est limitée dans le temps (4 séances) et dans ses objectifs (entre autres l’**évaluation diagnostique** des problèmes présents, le **renforcement du patient** (traitement orienté solution, psychoéducation, promotion de l’autonomie,…) et l’**orientation** en cas de problématiques complexes).

* Plus d’infos : <http://psynam.be/pourquoi/>

**POUR QUI ?**

Le projet-pilote « Soins psychologiques de première ligne » est axé autour du public des enfants/adolescents, des adultes et des personnes âgées.

Le projet-pilote est phasé jusqu’au 31 décembre 2022 pour les adultes. Dans le cadre de la crise COVID-19, le dispositif de remboursement des psychologues de première ligne est accessible à toutes les tranches d’âges (moins de 18 ans et plus de 65 ans). Cette extension est opérationnelle à partir du 1er juin 2020 et ce, jusque fin 2020. Elle pourrait être prolongée compte tenu de son évolution. La mise en œuvre se fait en étroite collaboration entre le Réseau Santé Namur et le Réseau Santé Kirikou.

* Plus d’infos : <http://psynam.be/pourqui/>

**POSER VOTRE CANDIDATURE :**

Si vous êtes intéressé(e) à vous impliquer dans le dispositif de « Remboursement des soins psychologiques de première ligne » pour Namur (PSYNAM), nous pouvons accueillir les candidatures de psychologues ou orthopédagogues :

* qui ont leur visa de clinicien,
* peuvent attester de 3 années de pratique comme clinicien,
* disposent d’un statut d’indépendant ou d’indépendant complémentaire,
* ont leur lieu de consultation sur la province de Namur\* et
* peuvent témoigner d’une disponibilité pour au minimum 4 séances hebdomadaires.

\* Si votre lieu de consultation est situé en-dehors, vous pouvez postuler auprès d’un autre réseau 107 ([*www.psy107.be*](http://www.psy107.be))

Pour introduire suivre l’onglet « [candidature](http://psynam.be/candidature/) »

1 – Lire attentivement les onglets « [Pourquoi ?](http://psynam.be/pourquoi/) » et « [Pour Qui ?](http://psynam.be/pourqui/) » qui précisent le cadre du projet

2 – Complétez le [Google Form](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeTy9_a13RNhrkStWDdN8I4G-6fJ22QkRRaIurbHjvhMqem9w/viewform) afin de nous indiquer pour quelles tranches d’âges vous souhaitez postuler : 0-3, 3-6, 6-12, 12-18, 18-25, 18-65 et/ou plus de 65 ans.

|  |  |
| --- | --- |
| **JEUNES**(Convention avec le Réseau Santé Kirikou) | **ADULTES**(Convention avec le Réseau Santé Namur) |
| **0-3 ans** | **3-6 ans** | **6-12 ans** | **12-18 ans** | **18-25 ans** | **18-65 ans** | **65 ans et +** |

3 – Envoyer votre C.V. et votre copie de Visa ainsi que l’ [Attestation sur l’honneur](http://psynam.be/wp-content/uploads/2020/05/PSYNAM_Attestation.pdf) et le [Tableau Excel](http://psynam.be/wp-content/uploads/2020/05/PSYNAM-2020.xlsx)  dûment complétés à notre adresse : candidature@psynam.be

Les psychologues et orthopédagogies cliniciens qui auront postulé seront sélectionnés sur base des critères administratifs requis et de leur expertise. En cas d’accord, nous reprendrons rapidement contact avec vous.

Vous remerciant pour votre collaboration à ce projet,

Bien à vous,

**Didier De Riemaecker Didier De Vleeschouwer***Coordinateur du "Réseau Santé Namur" Coordinateur du "Réseau Santé Kirikou"*

[*www.reseausantenamur.be*](http://www.reseausantenamur.be)[*www.reseau-sante-kirikou.be*](http://www.reseau-sante-kirikou.be)

[www.psynam.be](http://www.psynam.be)